

# **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, maire.

Présents : Xavier PHILIPPOT, Yoann GREGOIRE, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, David MAROLLEAU, Ludovic GERON, Guy MOREAU, Dominique POUVREAU, Danièle BELAUD, Yves ROUSSEAU, Jean-Pierre GOIN, Pierre LEGAL, Didier BELAUD, Gilles BERLAND

Absente : Annie-France GARRY

Date de la convocation : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire de séance : Sylvie MEUNIER

## **Délibération 2023-09-01**

### **Adoption des procès-verbaux des Conseil municipaux des 12 et 27 juillet 2023**

Les procès-verbaux des Conseils des 12 et 27 juillet 2023 sont acceptés à l'unanimité.

## **Délibération 2023-09-02**

### **Autorisation de signer un devis d'un montant supérieur à 4 000 € HT concernant les travaux de réfection de la toiture du locatif 26 rue de la Visitation**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature d'un devis relatif à la réfection de la toiture du locatif rue de la Visitation.

L'entreprise Metay Phelippeau a été sollicitée et a présenté le devis suivant :



1 rue de la Filée 85120 VOUVANT  
Tel: 02.51.00.81.82  
maconneriemetay@gmail.com

MAÇONNERIE  
COUVERTURE

Neuf & Rénovation

Vouvant le, 05/10/2022

**DEVIS N°: 1818**

Chantier: Rue de la Visitation  
85120 VOUVANT

**Commune VOUVANT**

Place de l'église

85120 VOUVANT

**Objet du devis**

Projet de réfection de toiture sur locatif

Réf.	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	T V A
1	Echafaudage de protection	M <sup>2</sup>	87,30	10,15	886,10	5
2	Dépose de la tuile en place et évacuation du chantier au dépôt	M <sup>2</sup>	83,20	9,15	761,28	5
3	About de tuile scellée	MI	17,60	11,75	206,80	5
4	Rive droite scellée	MI	10,30	37,50	386,25	5
5	Rive en contre mur scellé	MI	6,20	39,50	244,90	5
6	Couverture type tige de botte tuile canaldi vieillie bocage de chez BouyerLeroux (tuile à emboitement crochet non visible)	M <sup>2</sup>	83,20	40,50	3 369,60	5
7	Faitage hourdé au mortier de chaux	MI	8,80	44,50	391,60	5
8	Prise en charge des déchets industriels banals (DIB)*	M <sup>3</sup>	0,60	75,00	45,00	5
9	Prise en charge des déchets gravat**	M <sup>3</sup>	6,00	25,00	150,00	5

Délai de validité avant signature du devis: 2 mois  
Délai maximum de réalisation des travaux après signature : 24 mois

Total H.T.	6 441,53
Total TVA <sub>5</sub> : 10,00 %	644,15
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>7 085,68</b>

Pas d'escompte pour paiement anticipé.

A : ..... le : / /  
À réception de facture

**A pris connaissance et accepte les conditions de ventes**

Devis N° 1818

**Bon pour Accord.**

Signature Client :

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le devis de l'entreprise METAY PHELIPPEAU.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (Anthony METAY quitte la salle et ne prend pas part au vote) :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis de «Sarl METAY PHELIPPEAU » d'un montant de 7 085,68 € TTC
- mandate Le Maire ou son représentant pour la signature de tout document se rapportant à ce devis et à cette opération.

### **Délibération 2023-09-03**

#### **Occupation du domaine public** **Rôtisserie (Food-truck)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 14 septembre 2023, M. Antoine GRISEL, demeurant 7 rue de la Michotière, 85120 La Loge Fougereuse, a sollicité la commune afin de stationner son camion ambulancier un jour par semaine en basse saison et deux jours par semaine de mai à septembre afin de vendre de la rôtisserie.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif de 10 € du mètre carré avec en sus un forfait relatif aux fournitures de services estimé à 50 €.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte l'occupation du domaine public à la société « Les Saveurs d'Antoine » (SIRET en cours)
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté individuel d'occupation pour la surface d'un mètre carré avec en sus, un forfait annuel relatif aux fournitures de services de 50 €.
- L'indemnité globale demandée au titre de l'année 2023 sera calculée prorata temporis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.
- Autorise Monsieur Le Maire à établir l'encaissement correspondant l'année 2023.

### **Délibération 2023-09-04**

#### **Occupation du domaine public** **Loca'L Pizza (Food-truck)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 mars 2022 la commune avait autorisé l'occupation du domaine public au bénéfice de M. et Mme Lambert, demeurant au 5 lotissement du Verger à MARSAIS SAINTE RADEGONDE, afin de stationner leur camion ambulancier un soir par semaine et d'y vendre des pizzas.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette autorisation pour 2023 et d'appliquer le tarif de 10 € du mètre carré avec en sus un forfait relatif aux fournitures de services estimé à 50 €.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte l'occupation du domaine public à la société Loca'L Pizza.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté individuel d'occupation pour la surface d'un mètre carré avec en sus, un forfait relatif aux fournitures de services de 50 €.
- Autorise Monsieur Le Maire à établir l'encaissement correspondant l'année 2023.

## Désignation d'un référent Laïcité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L124-3 du Code Général de la Fonction Publique indique que les administrations désignent un référent laïcité.

Le Président du Centre de Gestion a désigné deux référents laïcité :

- Madame Odile GAUDIN, Directrice Générale des Services
- Madame Katia HERARD, Directrice Générale Adjointe des Services.

## Délibération 2023-09-05

### Rapports RPQS assainissement collectif et non collectif 2022

Monsieur le Maire a présenté les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service (RPQS) public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport 2022 sur le prix et la qualité des services : assainissement non collectif ET assainissement collectif confirme à l'unanimité des présents que ces rapports n'appellent aucune observation particulière.

## Délibération 2023-09-06

### Restauration de la statue du Monument aux Morts

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

## Délibération 2023-09-07

### Réhabilitation du patrimoine architectural versement de l'aide communale

Afin de favoriser le lancement de travaux de restauration des centres anciens protégés le Conseil Régional a décidé d'accompagner, sur la période 2018-2020, dix communes « Petites Cités de caractère ».

La commune a conclu un partenariat avec la Région des Pays de la Loire à travers une convention (Délibération 2018-01-02) arrêtant le taux d'aide communale à 5% sur les travaux retenus par la Région.

Ce jour, trois déposants ont perçu la subvention de la région. La commune peut donc procéder au versement du taux d'aide communale prévu selon le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS PETITES CITES DE CARACTERE						
DATE DU DEPOT	DATE ENVOI REGION	NOM DU DEPOSANT	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION REGION (20%)	MONTANT SUBVENTION MAIRIE (5%)
20/04/2020	15/06/2020	Jean BOURDEAU	62 Grande Rue	36 447,52 €	7 289,50 €	1 822,38 €

27/02/2020	30/04/2020	Lionel HOURS	8 rue Basse des Remparts	32 082,21	6 416,00	1 604,11
27/02/2020	15/06/2020	Joanne IBBOTSON	14 rue Basse des Remparts	18 347,19	3 669,00	917,36

Après délibération le Conseil Municipal (en dehors d'Anthony Metay qui sort de la salle et ne prend donc pas part au vote), décide :

- D'autoriser Le Maire ou son représentant à verser la subvention selon le tableau ci-dessus.

## Délibération 2023-09-08 Portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique

Monsieur Le Maire propose de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

## Délibération 2023-09-09 Modification du tableau des effectifs

En raison d'un changement prévu dans le personnel de la Commune (recrutement d'un agent), le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter de la présente délibération :

GRADE	TITULAIRE			NON TITULAIRE		
	Pourvu	A pouvoir	Non pourvu	Pourvu	A pouvoir	Non pourvu
Rédacteur Principal 1ere Classe			1			
Rédacteur Principal			1			
Rédacteur			1			
Adjoint Administratif Principal 1ere Classe	1					
Adjoint Administratif Principal 2è classe TC			1			
Adjoint Administratif TC (A compter du 1er janvier 2022)	1					
Adjoint Administratif (accroissement temporaire d'activité)						3
Adjoint Administratif TNC 33 heures			1			
Agent de Maîtrise principal	1					
Agent de Maîtrise			1			
Adjoint technique principal 1ère classe	1		1			

Adjoint technique principal 2ème classe TC						
Adjoint technique principal 2ème classe TNC	4					
Agent spécialisé principal 2e classe école maternelle TNC	1					
Adjoint technique 1ère classe						
Adjoint Technique 2ème classe TNC			4			
Adjoint Technique TNC 20h00			1			
Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité)						1
Gérante Agence Postale				1		
TOTAL	9			1		

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, modifie le tableau présenté ci-dessus.

## **Délibération 2023-09-10** **Autorisation de signer un devis** **d'un montant supérieur à 4 000 € HT pour des travaux de voirie**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature d'un devis relatif à la réfection de la voirie.

L'entreprise Colas a été sollicitée et a présenté un devis d'un montant de 26 158 € HT (31 389,60 € TTC)

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le devis de l'entreprise Colas.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis de la société Colas d'un montant de 26 158,00 € HT (31 389,60 € TTC)
- mandate Le Maire ou son représentant pour la signature de tout document se rapportant à ce devis et à cette opération.

### **Questions diverses :**

Ont été abordés :

- Offre de la Socotec pour la restauration de l'église
- SYDEV : proposition de pose et dépose de motifs lumineux
- Présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté de communes par MM. Michel BIRE et Lionel PAGEAUD au conseil municipal du 9 novembre prochain
- Travaux du pont
- Occupation du domaine public
- Epicerie
- Eolien
- Plan d'investissements 2024-2025
- Contrat de maintenance du logiciel « recensement »

- Marché de Noël
- Recollement des archives

Séance levée à 22h30

La secrétaire de séance

Sylvie MEUNIER

Le maire

Xavier PHILIPPOT